



EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DECISIONS

DU CONSEIL D'ADMINISTRATION EN DATE DU 22 MAI 2026

TROISIEME RESOLUTION

Affectation du résultat de l'exercice

Il est proposé d'affecter le résultat 2025 d'un montant de -2 490 808,33 €, de la manière suivante :
en Euros

Résultat net de l'exercice 2025	- 2 490 808,33 €
Affectation au report à nouveau	- 2 490 808,33 €

A l'issue de cette opération, le report à nouveau débiteur sera à hauteur de 1 200 100.28 €.

Dividendes distribués au cours des trois exercices précédents

Il est rappelé que la société a procédé aux versements de dividendes suivants au cours des trois derniers exercices :

- 0 € au titre de l'exercice 2024,
- 0 € au titre de l'exercice 2023,
- 0 € au titre de l'exercice 2022.

[...]

CINQUIEME RESOLUTION

Pouvoirs en vue d'effectuer les formalités

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original, de copie ou d'extraits certifiés conformes du procès-verbal des présentes délibérations pour, dans le cadre des dispositions légales, faire toutes déclarations et accomplir toutes formalités d'enregistrement, dépôt, publicité ou autres.

Pour extrait certifié à l'original,

Le Directeur Général
Jean Louis GUERIN

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DECISIONS

ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 11 JUIN 2026

TROISIEME RESOLUTION

Affectation du résultat de l'exercice

Il est proposé d'affecter le résultat 2025 d'un montant de -2 490 808,33 €, de la manière suivante :
en Euros

Résultat net de l'exercice 2025	- 2 490 808,33 €
Affectation au report à nouveau	- 2 490 808,33 €

A l'issue de cette opération, le report à nouveau débiteur sera à hauteur de 1 200 100.28 €.

Dividendes distribués au cours des trois exercices précédents

Il est rappelé que la société a procédé aux versements de dividendes suivants au cours des trois derniers exercices :

- 0 € au titre de l'exercice 2024,
- 0 € au titre de l'exercice 2023,
- 0 € au titre de l'exercice 2022.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

[...]

CINQUIEME RESOLUTION

Pouvoirs en vue d'effectuer les formalités

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original, de copie ou d'extraits certifiés conformes du procès-verbal des présentes délibérations pour, dans le cadre des dispositions légales, faire toutes déclarations et accomplir toutes formalités d'enregistrement, dépôt, publicité ou autres.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Pour extrait certifié à l'original,

Le Directeur Général
Jean Louis GUERIN



Certifié conforme
le 30 juin 2026

DocuSigned by:
Jean Louis GUERIN
5634410284EA403...

Docusign Envelope ID: 8105F7AF-85CE-8DD8-81FB-B2E6B83483CF en € Siren 482 167 343

BILAN AU 31/12/2025

Actif	Brut	Amortissements Dépréciations	NET 31/12/2025	NET 31/12/2024	Passif	NET 31/12/2025	NET 31/12/2024
ACTIF IMMOBILISE					CAPITAUX PROPRES		
Immobilisations incorp. et corp.	123 839,07	123 839,00	0,00	0,00	Capital		
					Capital souscrit appelé versé	36 602 600,00	36 602 600,00
Immobilisations financières					.Boni de fusion	4 290 931,57	4 290 931,57
Titres de participation	47 243 351,49	6 505 965,16	40 737 386,33	42 791 316,48	.Prime d'émission	933 791,94	933 791,94
Autres titres immobilisés, Obligations convertibles	934 000,00		934 000,00	784 000,00	. Réserve légale	716 882,56	716 882,56
Total immobilisations financières	48 177 351,49	6 505 965,16	41 671 386,33	43 575 316,48	Report à nouveau	1 290 708,05	3 269 857,37
TOTAL I	48 301 190,56	6 629 804,16	41 671 386,33	43 575 316,48	Résultat net	-2 490 808,33	-1 979 149,32
ACTIF CIRCULANT					TOTAL I	41 344 105,79	43 834 914,12
Avances et acomptes					PROVISIONS		
Créances					Provisions	503 129,00	96 063,00
. Créances diverses	39 823,00		39 823,00	39 823,00	TOTAL II	503 129,00	96 063,00
. Produits à recevoir	39 823,00	0,00	39 823,00	39 823,00	DETTES (I)		
Total créances	39 823,00	0,00	39 823,00	39 823,00	Intérêts courus à payer		
Disponibilités	250 531,49		250 531,49	662 419,17	Dettes à verser sur immobilisations financières	105 000,00	315 000,00
TOTAL II	290 354,49	0,00	290 354,49	702 242,17	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	9 359,55	30 826,80
TOTAL GENERAL	48 591 545,05	6 629 804,16	41 961 740,89	44 277 558,72	Dettes fiscales et sociales	0,00	0,00
					Dividendes à distribuer	146,55	754,80
					Autres dettes		
					TOTAL III	114 506,10	346 581,60
					TOTAL GENERAL	41 961 740,89	44 277 558,72

FINORPA FINANCEMENT

COMPTE DE RESULTAT AU 31/12/2025

	31/12/2025	31/12/2024
<u>I : PRODUITS D'EXPLOITATION</u>		
Autres produits		
TOTAL I	-	-
<u>II : CHARGES D'EXPLOITATION</u>		
Achats & charges externes	53 268,75	123 665,12
Impôts et taxes		
Dotations aux amort./ Immo incorp.& corp.		
Autres charges	964	756
TOTAL II	54 233	124 421
RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	- 54 233	- 124 421
<u>III : PRODUITS FINANCIERS</u>		
Produits des participations	13 315,00	470 367,36
Autres produits financiers	11 106	6 575
Reprises sur prov. / Immo. financières	-	-
TOTAL III	24 421	476 942
<u>IV : CHARGES FINANCIERES</u>		
Dotations aux provisions / Immo fin.	2 460 996	2 331 671
Charges financières		
TOTAL IV	2 460 996	2 331 671
RESULTAT FINANCIER (III - IV)	- 2 436 575	- 1 854 728
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I-II+III-IV)	- 2 490 808,33	- 1 979 149,32
<u>V : PRODUITS EXCEPTIONNELS</u>		
Produits exceptionnels divers	-	-
Produits de cession de participations		
Reprise de provisions sur créances irrécouvrables		
TOTAL V	-	-
<u>VI : CHARGES EXCEPTIONNELLES</u>		
Dotations aux provisions		
Valeur nette comptable des actifs cédés		
Autres charges exceptionnelles		
TOTAL VI	-	-
RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)	-	-
VII : IMPOTS SUR LES BENEFICES		
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V)	24 421,03	476 942,16
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VII)	2 515 229,36	2 456 091,48
RESULTAT	- 2 490 808,33	- 1 979 149,32



ANNEXE 2025

L'exercice d'une durée de 12 mois couvre la période du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2025.

I - FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

1.1 Activité

Au sein du groupe, FINORPA FINANCEMENT n'a pas de vocation opérationnelle. Société holding, elle anime le groupe et gère ses participations, dont les principales :

- Finorpa SCR détenue à 60.22% et Finorpa Conseils détenue à 100%,
- le Fonds Régional de Garantie, qui a rejoint le groupe en décembre 2008, et qu'elle détient à hauteur de 33,26%,
- les sociétés de gestion agréées par l'AMF :
 - ⇒ Finorpa Gestion, constituée le 30/06/2016, et dans laquelle Finorpa Financement détient 84.17% et qui porte le mandat de gestion de Finorpa SCR et de Captech Santé depuis le 15/11/2021,
 - ⇒ Finovam Gestion, constituée en 2015, et dans laquelle Finorpa Financement détient 31.48% et qui porte les mandats de gestion confiés par Finovam SAS, le FIRA Nord Est et depuis 2021 les deux fonds successeurs Finovam 2 et FIRA 2.

1.2 Faits marquants

Néant

1.3 Evénements post-clôture

Néant

II - REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels 2025 ont été établis conformément aux dispositions du Code de Commerce et du Règlement 2014-03 de l'Autorité des Normes Comptables homologué par arrêté ministériel du 8 septembre 2014 au Plan Comptable Général. Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence et conformément aux règles générales de présentation des comptes annuels :

- Continuité de l'exploitation
- Permanence des méthodes
- Indépendance des exercices.

Changement de règles et méthodes comptables

La société applique pour la première fois le règlement ANC N°2022-06 relatif à la modernisation des états financiers, modifiant le règlement ANC N°2014-03 relatif au plan comptable général. Il est d'application obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2025. Ce changement de réglementation comptable constitue un changement de méthode comptable.

Les dispositions du règlement ANC N°2022-06 s'appliquent à compter de l'exercice de première application sans emporter de conséquences sur les comptes antérieurs, autres que les reclassements nécessaires pour se conformer aux nouveaux modèles de bilan et de compte de résultat lors du premier exercice d'application.

Les dispositions du règlement concernent principalement :

- la suppression de la technique des transferts de charges, avec les produits désormais présentés soit en chiffre d'affaires, soit au crédit des postes charges concernés,
- la nouvelle définition du résultat exceptionnel qui ne comporte désormais que des événements « majeurs et inhabituels »,
- une modification du plan de comptes et une modernisation des états de synthèse, avec notamment une présentation des cessions d'immobilisations financières en résultat financier, dotations/reprises sur dépréciations comprises,
- une présentation de certaines informations dans l'annexe des comptes avec de nouveaux formats de tableaux normés.

Comparabilité des comptes d'un exercice sur l'autre :

Le bilan et le compte de résultat de l'exercice précédent l'exercice de première application sont présentés selon les nouveaux modèles dans la colonne « Exercice 2024 ». En effet, le règlement relatif à la modernisation des états financiers s'applique à compter de l'exercice de première application (exercice 2025) sans emporter de retraitement des comptes antérieurs.

Ce changement de méthode n'a pas d'impact significatif sur les comptes de Finorpa Financement.

Présentation des postes du bilan

Evaluation des immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

Les amortissements ont été pratiqués suivant le mode linéaire basé sur la durée de vie normale des immobilisations, conformément aux nouvelles règles applicables au 1^{er} janvier 2005.

Le matériel de transport fait l'objet d'un amortissement sur une période de trois ans, durée moyenne de détention par Finorpa, appliqué sur la valeur d'acquisition diminuée de la valeur vénale attendue à l'échéance des trois ans.

Immobilisations incorporelles	5 ans	20 %
-------------------------------	-------	------

Matériel et outillage	5 ans	20 %
Agencements - Aménagements	10 ans	10 %
Matériel de transport	3 ans	33.33 %
Matériel de bureau	5 ans	20 %
Matériel informatique	3 ans	33,33 %
Mobilier de bureau	10 ans	10 %

Evaluation des immobilisations financières et méthode utilisée pour le calcul des dépréciations

Les titres de participation sont inscrits au bilan à leur coût historique d'acquisition. Les prêts sont inscrits au bilan à leur valeur nominale.

Lorsque la valeur estimative est supérieure à la valeur comptable brute, la plus-value latente correspondant à la différence n'est pas comptabilisée.

Lorsque la valeur estimative est inférieure à la valeur comptable brute, une dépréciation est comptabilisée pour la différence. La valeur comptable nette correspond à la valeur comptable brute diminuée des provisions pour dépréciation.

Les intérêts attachés aux obligations et aux avances d'associés sont enregistrés dans le compte Créances rattachées à des participations inclus dans le poste Autres titres immobilisés.

Evaluation des créances et méthode utilisée pour le calcul des dépréciations

A la clôture de l'exercice, lorsqu'un doute certain existe quant au recouvrement d'une créance, une dépréciation est enregistrée en proportion du risque estimé.

Disponibilités.

Les disponibilités peuvent être utilisées pour souscrire des dépôts à terme en banque. Leurs échéances et modalités de remboursement et de rémunération sont définies par contrat.

Présentation du compte de résultat

Produits financiers

Les produits des participations représentent les dividendes perçus et sont enregistrés à la date de connaissance de leur existence, soit celle de l'assemblée les ayant votés, soit celle de perception.

Dépréciations financières

Le montant de la dépréciation est égal au taux de dépréciation appliqué à la valeur brute de l'actif. Lorsque la valeur estimative est supérieure à la valeur comptable brute, la plus-value latente n'est pas comptabilisée. Lorsque la valeur estimative est inférieure à la valeur comptable brute, une dépréciation est comptabilisée.

III COMPLEMENTS D'INFORMATIONS RELATIFS AU BILAN ET COMPTE DE RESULTAT**A - Postes du bilan****Note 1 : Immobilisations incorporelles et corporelles.****a) Valeurs brutes**

Postes	Valeur 01/01/25	Acquisitions	Cessions	Sorties- Transferts	Valeur 31/12/25
Immobilisation incorporelles	0				0
Immobilisations incorp. en cours					
Total Immob.incorporelles	0	0	0	0	0
Immobilisations corporelles					
Aménagements agencements					
Matériel transport et équipement					
Matériel de bureau					
Matériel informatique					
Mobilier de bureau	123 839				123 839
Total Immob.corporelles	123 839	0	0	0	123 839
TOTAL	123 839	0	0	0	123 839

b) Amortissements

Postes	Valeur 01/01/25	Dotations	Sorties-Réguls	Valeur 31/12/25
Immobilisation incorporelles				0
Immobilisations corporelles				0
Aménagements agencements				0
Matériel transport et équipement				0
Matériel de bureau				0
Matériel informatique				0
Mobilier de bureau	123 839			123 839
Total Immob.corporelles	123 839			123 839
TOTAL	123 839			123 839

Note 2 : Immobilisations financières.

	Valeur 01/01/25	Augmentations	Diminutions	Pertes except. Abandons	Valeur 31/12/25
Participations	47 243 251				47 243 251
Actions propres	784 000				784 000
Obligations	0	300 000	150 000		150 000
Total	48 027 351	300 000	150 000	0	48 177 351

Note 3 : Dépréciations sur immobilisations financières.

	Valeur 01/01/25	Augmentations	Diminutions	Pertes except.	Valeur 31/12/25
Participations	4 452 035	2 053 530			6 505 965
Total	4 452 035	2 053 530			6 505 965

Note 4 : Provisions.

Par prudence, la quote-part de situation nette négative de Finorpa Conseils au 31/12/25 pour 503 129 € a été provisionnée compte tenu des capitaux propres négatifs, soit une dotation en 2025 de 407 066 €.

Note 5 : Autres créances.**Autres créances**

Créance sur Immo. Financières cédées	0
Créances fiscales	39 823
Autres créances	0
Charges constatées d'avance	0
Total	39 823

Note 6 : Etat des échéances des créances.

Rubrique	Montant brut	Degré de liquidité	
		Échéance à moins d'un an	Échéance à plus d'un an
<u>Actif Immobilisé</u>			
Prêts			
OC	150 000		150 000
<u>Actif Circulant</u>			
Créances	39 823	39 823	
Charges constatées d'avance			
Total	189 823	39 823	150 000

Note 7 : Dettes fiscales et sociales.

Non significatif

Note 8 : Autres dettes.

Non significatif

Note 9 : Etat des échéances des dettes.

Rubrique	Montant brut	Degré de liquidité	
		Échéance à moins d'un an	Échéance à plus d'un an
<u>Dettes</u>			
Dettes sur immo	105 000	105 000	
Dettes fournisseurs & cptes rattachés	9 359	9 359	
Dettes fiscales & sociales			
Autres dettes	147	147	
Total	114 506	114 506	

B – Autres informations**Note 10 : Informations concernant les entreprises liées et les participations.**

Rubrique	Montant concernant les entreprises		Montant des dettes ou créances représentées par des effets de commerce
	Liées	avec lesquelles la société a un lien de participation	
Participations	42 042 943	5 200 408	
Produits de participation		184	
Autres produits financiers		13 315	
Autres produits			
Charges financières			
Autres charges	41 000		
Dettes intragroupe			

Note 11 : Composition du capital social.

	Nombre	Montant
Actions composant le capital au 01/01/2025	366 026	36 602 600
Actions émises ou détruites pendant l'exercice		
Actions composant le capital au 31/12/2025	366 026	36 602 600

La valeur nominale des actions est de 100,00 € (cent).

Les actions propres représentent 2.66% du capital social, soit 9 750 actions.

Note 12 : Accroissement et allégement de la dette future d'impôt.

Néant

Note 13 : Effectif

Finorpa Financement n'a pas de personnel, sa gestion est assurée par Finorpa Gestion.

Note 14 : Montant des engagements hors bilan

Le conseil d'Administration de Finorpa Financement a autorisé en 2025 une avance en compte courant pour un maximum de 200 k€ sur 18 mois en faveur de Finorpa Conseils. Durant l'exercice 2025 et au 31/12/2025, ce compte courant n'a pas été utilisé par Finorpa Conseils.

Note 15 : Filiales - Participations.

Participations

Renseignements globaux sur toutes les filiales et participations	
Sociétés dans lesquelles FINORPA FINANCEMENT détient des titres (hors autodétention)	11
Valeur brute des participations engagées (hors autodétention)	47 243 351
Valeur nette des participations engagées	40 737 386
Valeur estimative des participations engagées	44 281 925
Montant des concours consentis sous forme d'avances d'associés	0,00
Montant des concours consentis sous forme de prêts ou obligations	150 000,00
Montant des dividendes perçus	184,00
Cautions et avals donnés	Néant

Valeur estimative du portefeuille : titres de participations

Méthode d'évaluation	Nombre de sociétés	Valeur brute comptable	valeur nette comptable	Valeur estimative
Valeur nette des titres	4	407 874	107 874	107 874
Tour de table	1	1 000 000	1 000 000	3 026 000
Situation nette + PV latente	1	41 120 000	35 134 548	35 134 548
Situation nette	5	4 715 477	4 494 964	6 013 503
		47 243 351	40 737 386	44 281 925

Données sur les sociétés dont la détention est sup à 10% :

SOCIETE	CAPITAL	Autres capitaux propres (hors résultat)	Résultat 2025	Valeurs nettes titres	CA 2025	Dividendes recus	% DETENU
FINORPA SCR	64 006 600	-7 329 170	-3 696 899	35 134 548	0		60,22%
FINORPA GIE	5 000	0	0	5 000	0		10,00%
FINORPA GESTION	800 000	579 808	-131 272	672 943	2 917 065		84,17%
FINORPA CONSEILS	250 000	-346 063	-407 066	0	107 340		100,00%
FINOVAM GESTION	350 100	1 012 025	135 862	110 200	1 716 986		31,48%
FRG	10 000 004	1 659 842	400 131	3 231 834	0		33,26%

Note 16 : Variation des capitaux propres.

	Exercice 2025	Exercice 2024
Capitaux propres de début	43 834 914	45 814 063
Variation du capital et prime liées		0
Dividendes distribués		0
Résultat de l'exercice	-2 490 808	-1 979 149
Capitaux propres de fin	41 344 106	43 834 914



KPMG SA
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex

Finorpa Financement

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025

Finorpa Financement

4 Square Dutilleul 59800 Lille

KPMG S.A., société d'expertise comptable et de commissaires aux comptes inscrite au Tableau de l'Ordre des experts comptables de Paris sous le n° 143008010101 et rattachée à la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles et du Centre.
Société française membre du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais ("private company limited by guarantee").

Société anonyme à conseil d'administration
Siège social :
Tour EQHO
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
Capital social : 5 497 100 €
775 726 417 RCS Nanterre



KPMG SA
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex

Finorpa Financement

4 square Dutilleul – 59800 Lille

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025

À l'Assemblée Générale de la société Finorpa Financement,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Finorpa Financement relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon la norme d'exercice professionnel relative à la mission du commissaire aux comptes nommé pour six exercices dans des petites entreprises. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de cette norme sont indiquées dans la partie "Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels" du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.



Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les incidences de la première application du règlement ANC n°2022-06 exposées dans l'annexe des comptes annuels dans la note « II - Règles et méthodes comptables - Changement de règles et méthodes comptables ».

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Les notes « II – Règles et méthodes comptables - Evaluation des immobilisations financières et méthode utilisée pour le calcul des dépréciations » et « III – compléments d'informations relatifs au bilan et compte de résultat - Note 15 : Filiales – Participations » de l'annexe exposent les règles et méthodes comptables relatives à l'évaluation des immobilisations financières.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables précisées ci-dessus et des informations fournies dans les notes de l'annexe et nous sommes assurés de leur correcte application.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé au contrôle des documents adressés à l'organe appelé à statuer sur les comptes, conformément à la norme d'exercice professionnel relative à la mission du commissaire aux comptes nommé pour six exercices dans des petites entreprises.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.



Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément à la norme d'exercice professionnel relative à la mission du commissaire aux comptes nommé pour six exercices dans des petites entreprises permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément à la norme d'exercice professionnel relative à la mission du commissaire aux comptes nommé pour six exercices dans des petites entreprises, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie

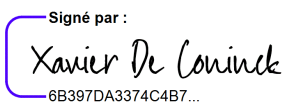


sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris la Défense, le 27 mai 2026

KPMG SA

Signé par :

6B397DA3374C4B7...

Xavier De Coninck

Associé

BILAN AU 31/12/2025

Actif	Brut	Amortissements Dépréciations	NET 31/12/2025	NET 31/12/2024	Passif	NET 31/12/2025	NET 31/12/2024
ACTIF IMMOBILISE					CAPITAUX PROPRES		
Immobilisations incorp. et corp.	123 839,07	123 839,00	0,00	0,00	Capital		
					Capital souscrit appelé versé	36 602 600,00	36 602 600,00
Immobilisations financières					.Boni de fusion	4 290 931,57	4 290 931,57
Titres de participation	47 243 351,49	6 505 965,16	40 737 386,33	42 791 316,48	.Prime d'émission	933 791,94	933 791,94
Autres titres immobilisés, Obligations convertibles	934 000,00		934 000,00	784 000,00	. Réserve légale	716 882,56	716 882,56
<i>Total immobilisations financières</i>	<i>48 177 351,49</i>	<i>6 505 965,16</i>	<i>41 671 386,33</i>	<i>43 575 316,48</i>	Report à nouveau	1 290 708,05	3 269 857,37
					Résultat net	-2 490 808,33	-1 979 149,32
TOTAL I	48 301 190,56	6 629 804,16	41 671 386,33	43 575 316,48	TOTAL I	41 344 105,79	43 834 914,12
ACTIF CIRCULANT					PROVISIONS		
Avances et acomptes					Provisions	503 129,00	96 063,00
Créances					TOTAL II	503 129,00	96 063,00
. Créances diverses	39 823,00		39 823,00	39 823,00	DETTES (I)		
. Produits à recevoir					Intérêts courus à payer		
<i>Total créances</i>	<i>39 823,00</i>	<i>0,00</i>	<i>39 823,00</i>	<i>39 823,00</i>	Dettes à verser sur immobilisations financières	105 000,00	315 000,00
					Dettes fournisseurs et comptes rattachés	9 359,55	30 826,80
Disponibilités	250 531,49		250 531,49	662 419,17	Dettes fiscales et sociales	0,00	0,00
					Dividendes à distribuer	146,55	754,80
					Autres dettes		
TOTAL II	290 354,49	0,00	290 354,49	702 242,17	TOTAL III	114 506,10	346 581,60
TOTAL GENERAL	48 591 545,05	6 629 804,16	41 961 740,89	44 277 558,72	TOTAL GENERAL	41 961 740,89	44 277 558,72

FINORPA FINANCEMENT

COMPTE DE RESULTAT AU 31/12/2025

	31/12/2025	31/12/2024
<u>I : PRODUITS D'EXPLOITATION</u>		
Autres produits		
TOTAL I	-	-
<u>II : CHARGES D'EXPLOITATION</u>		
Achats & charges externes	53 268,75	123 665,12
Impôts et taxes		
Dotations aux amort./ Immo incorp.& corp.		
Autres charges	964	756
TOTAL II	54 233	124 421
RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	- 54 233	- 124 421
<u>III : PRODUITS FINANCIERS</u>		
Produits des participations	13 315,00	470 367,36
Autres produits financiers	11 106	6 575
Reprises sur prov. / Immo. financières	-	-
TOTAL III	24 421	476 942
<u>IV : CHARGES FINANCIERES</u>		
Dotations aux provisions / Immo fin.	2 460 996	2 331 671
Charges financières		
TOTAL IV	2 460 996	2 331 671
RESULTAT FINANCIER (III - IV)	- 2 436 575	- 1 854 728
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I-II+III-IV)	- 2 490 808,33	- 1 979 149,32
<u>V : PRODUITS EXCEPTIONNELS</u>		
Produits exceptionnels divers	-	-
Produits de cession de participations		
Reprise de provisions sur créances irrécouvrables		
TOTAL V	-	-
<u>VI : CHARGES EXCEPTIONNELLES</u>		
Dotations aux provisions		
Valeur nette comptable des actifs cédés		
Autres charges exceptionnelles		
TOTAL VI	-	-
RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)	-	-
VII : IMPOTS SUR LES BENEFICES		
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V)	24 421,03	476 942,16
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VII)	2 515 229,36	2 456 091,48
RESULTAT	- 2 490 808,33	- 1 979 149,32



ANNEXE 2025

L'exercice d'une durée de 12 mois couvre la période du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2025.

I - FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

1.1 Activité

Au sein du groupe, FINORPA FINANCEMENT n'a pas de vocation opérationnelle. Société holding, elle anime le groupe et gère ses participations, dont les principales :

- Finorpa SCR détenue à 60.22% et Finorpa Conseils détenue à 100%,
- le Fonds Régional de Garantie, qui a rejoint le groupe en décembre 2008, et qu'elle détient à hauteur de 33,26%,
- les sociétés de gestion agréées par l'AMF :
 - ⇒ Finorpa Gestion, constituée le 30/06/2016, et dans laquelle Finorpa Financement détient 84.17% et qui porte le mandat de gestion de Finorpa SCR et de Captech Santé depuis le 15/11/2021,
 - ⇒ Finovam Gestion, constituée en 2015, et dans laquelle Finorpa Financement détient 31.48% et qui porte les mandats de gestion confiés par Finovam SAS, le FIRA Nord Est et depuis 2021 les deux fonds successeurs Finovam 2 et FIRA 2.

1.2 Faits marquants

Néant

1.3 Evénements post-clôture

Néant

II - REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels 2025 ont été établis conformément aux dispositions du Code de Commerce et du Règlement 2014-03 de l'Autorité des Normes Comptables homologué par arrêté ministériel du 8 septembre 2014 au Plan Comptable Général. Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence et conformément aux règles générales de présentation des comptes annuels :

- Continuité de l'exploitation
- Permanence des méthodes
- Indépendance des exercices.

Changement de règles et méthodes comptables

La société applique pour la première fois le règlement ANC N°2022-06 relatif à la modernisation des états financiers, modifiant le règlement ANC N°2014-03 relatif au plan comptable général. Il est d'application obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2025. Ce changement de réglementation comptable constitue un changement de méthode comptable.

Les dispositions du règlement ANC N°2022-06 s'appliquent à compter de l'exercice de première application sans emporter de conséquences sur les comptes antérieurs, autres que les reclassements nécessaires pour se conformer aux nouveaux modèles de bilan et de compte de résultat lors du premier exercice d'application.

Les dispositions du règlement concernent principalement :

- la suppression de la technique des transferts de charges, avec les produits désormais présentés soit en chiffre d'affaires, soit au crédit des postes charges concernés,
- la nouvelle définition du résultat exceptionnel qui ne comporte désormais que des événements « majeurs et inhabituels »,
- une modification du plan de comptes et une modernisation des états de synthèse, avec notamment une présentation des cessions d'immobilisations financières en résultat financier, dotations/reprises sur dépréciations comprises,
- une présentation de certaines informations dans l'annexe des comptes avec de nouveaux formats de tableaux normés.

Comparabilité des comptes d'un exercice sur l'autre :

Le bilan et le compte de résultat de l'exercice précédent l'exercice de première application sont présentés selon les nouveaux modèles dans la colonne « Exercice 2024 ». En effet, le règlement relatif à la modernisation des états financiers s'applique à compter de l'exercice de première application (exercice 2025) sans emporter de retraitement des comptes antérieurs.

Ce changement de méthode n'a pas d'impact significatif sur les comptes de Finorpa Financement.

Présentation des postes du bilan

Evaluation des immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

Les amortissements ont été pratiqués suivant le mode linéaire basé sur la durée de vie normale des immobilisations, conformément aux nouvelles règles applicables au 1^{er} janvier 2005.

Le matériel de transport fait l'objet d'un amortissement sur une période de trois ans, durée moyenne de détention par Finorpa, appliqué sur la valeur d'acquisition diminuée de la valeur vénale attendue à l'échéance des trois ans.

Immobilisations incorporelles	5 ans	20 %
-------------------------------	-------	------

Matériel et outillage	5 ans	20 %
Agencements - Aménagements	10 ans	10 %
Matériel de transport	3 ans	33.33 %
Matériel de bureau	5 ans	20 %
Matériel informatique	3 ans	33,33 %
Mobilier de bureau	10 ans	10 %

Evaluation des immobilisations financières et méthode utilisée pour le calcul des dépréciations

Les titres de participation sont inscrits au bilan à leur coût historique d'acquisition. Les prêts sont inscrits au bilan à leur valeur nominale.

Lorsque la valeur estimative est supérieure à la valeur comptable brute, la plus-value latente correspondant à la différence n'est pas comptabilisée.

Lorsque la valeur estimative est inférieure à la valeur comptable brute, une dépréciation est comptabilisée pour la différence. La valeur comptable nette correspond à la valeur comptable brute diminuée des provisions pour dépréciation.

Les intérêts attachés aux obligations et aux avances d'associés sont enregistrés dans le compte Créances rattachées à des participations inclus dans le poste Autres titres immobilisés.

Evaluation des créances et méthode utilisée pour le calcul des dépréciations

A la clôture de l'exercice, lorsqu'un doute certain existe quant au recouvrement d'une créance, une dépréciation est enregistrée en proportion du risque estimé.

Disponibilités.

Les disponibilités peuvent être utilisées pour souscrire des dépôts à terme en banque. Leurs échéances et modalités de remboursement et de rémunération sont définies par contrat.

Présentation du compte de résultat

Produits financiers

Les produits des participations représentent les dividendes perçus et sont enregistrés à la date de connaissance de leur existence, soit celle de l'assemblée les ayant votés, soit celle de perception.

Dépréciations financières

Le montant de la dépréciation est égal au taux de dépréciation appliqué à la valeur brute de l'actif. Lorsque la valeur estimative est supérieure à la valeur comptable brute, la plus-value latente n'est pas comptabilisée. Lorsque la valeur estimative est inférieure à la valeur comptable brute, une dépréciation est comptabilisée.

III COMPLEMENTS D'INFORMATIONS RELATIFS AU BILAN ET COMPTE DE RESULTAT

A - Postes du bilan

Note 1 : Immobilisations incorporelles et corporelles.

a) Valeurs brutes

Postes	Valeur 01/01/25	Acquisitions	Cessions	Sorties- Transferts	Valeur 31/12/25
Immobilisation incorporelles	0				0
Immobilisations incorp. en cours					
Total Immob.incorporelles	0	0	0	0	0
Immobilisations corporelles					
Aménagements agencements					
Matériel transport et équipement					
Matériel de bureau					
Matériel informatique					
Mobilier de bureau	123 839				123 839
Total Immob.corporelles	123 839	0	0	0	123 839
TOTAL	123 839	0	0	0	123 839

b) Amortissements

Postes	Valeur 01/01/25	Dotations	Sorties-Réguls	Valeur 31/12/25
Immobilisation incorporelles				0
Immobilisations corporelles				0
Aménagements agencements				0
Matériel transport et équipement				0
Matériel de bureau				0
Matériel informatique				0
Mobilier de bureau	123 839			123 839
Total Immob.corporelles	123 839			123 839
TOTAL	123 839			123 839

Note 2 : Immobilisations financières.

	Valeur 01/01/25	Augmentations	Diminutions	Pertes except. Abandons	Valeur 31/12/25
Participations	47 243 251				47 243 251
Actions propres	784 000				784 000
Obligations	0	300 000	150 000		150 000
Total	48 027 351	300 000	150 000	0	48 177 351

Note 3 : Dépréciations sur immobilisations financières.

	Valeur 01/01/25	Augmentations	Diminutions	Pertes except.	Valeur 31/12/25
Participations	4 452 035	2 053 530			6 505 965
Total	4 452 035	2 053 530			6 505 965

Note 4 : Provisions.

Par prudence, la quote-part de situation nette négative de Finorpa Conseils au 31/12/25 pour 503 129 € a été provisionnée compte tenu des capitaux propres négatifs, soit une dotation en 2025 de 407 066 €.

Note 5 : Autres créances.**Autres créances**

Créance sur Immo. Financières cédées	0
Créances fiscales	39 823
Autres créances	0
Charges constatées d'avance	0
Total	39 823

Note 6 : Etat des échéances des créances.

Rubrique	Montant brut	Degré de liquidité	
		Échéance à moins d'un an	Échéance à plus d'un an
<u>Actif Immobilisé</u>			
Prêts			
OC	150 000		150 000
<u>Actif Circulant</u>			
Créances	39 823	39 823	
Charges constatées d'avance			
Total	189 823	39 823	150 000

Note 7 : Dettes fiscales et sociales.

Non significatif

Note 8 : Autres dettes.

Non significatif

Note 9 : Etat des échéances des dettes.

Rubrique	Montant brut	Degré de liquidité	
		Échéance à moins d'un an	Échéance à plus d'un an
<u>Dettes</u>			
Dettes sur immo	105 000	105 000	
Dettes fournisseurs & cptes rattachés	9 359	9 359	
Dettes fiscales & sociales			
Autres dettes	147	147	
Total	114 506	114 506	

B – Autres informations**Note 10 : Informations concernant les entreprises liées et les participations.**

Rubrique	Montant concernant les entreprises		Montant des dettes ou créances représentées par des effets de commerce
	Liées	avec lesquelles la société a un lien de participation	
Participations	42 042 943	5 200 408	
Produits de participation		184	
Autres produits financiers		13 315	
Autres produits			
Charges financières			
Autres charges	41 000		
Dettes intragroupe			

Note 11 : Composition du capital social.

	Nombre	Montant
Actions composant le capital au 01/01/2025	366 026	36 602 600
Actions émises ou détruites pendant l'exercice		
Actions composant le capital au 31/12/2025	366 026	36 602 600

La valeur nominale des actions est de 100,00 € (cent).

Les actions propres représentent 2.66% du capital social, soit 9 750 actions.

Note 12 : Accroissement et allègement de la dette future d'impôt.

Néant

Note 13 : Effectif

Finorpa Financement n'a pas de personnel, sa gestion est assurée par Finorpa Gestion.

Note 14 : Montant des engagements hors bilan

Le conseil d'Administration de Finorpa Financement a autorisé en 2025 une avance en compte courant pour un maximum de 200 k€ sur 18 mois en faveur de Finorpa Conseils. Durant l'exercice 2025 et au 31/12/2025, ce compte courant n'a pas été utilisé par Finorpa Conseils.

Note 15 : Filiales - Participations.

Participations

Renseignements globaux sur toutes les filiales et participations	
Sociétés dans lesquelles FINORPA FINANCEMENT détient des titres (hors autodétention)	11
Valeur brute des participations engagées (hors autodétention)	47 243 351
Valeur nette des participations engagées	40 737 386
Valeur estimative des participations engagées	44 281 925
Montant des concours consentis sous forme d'avances d'associés	0,00
Montant des concours consentis sous forme de prêts ou obligations	150 000,00
Montant des dividendes perçus	184,00
Cautions et avals donnés	Néant

Valeur estimative du portefeuille : titres de participations

Méthode d'évaluation	Nombre de sociétés	Valeur brute comptable	valeur nette comptable	Valeur estimative
Valeur nette des titres	4	407 874	107 874	107 874
Tour de table	1	1 000 000	1 000 000	3 026 000
Situation nette + PV latente	1	41 120 000	35 134 548	35 134 548
Situation nette	5	4 715 477	4 494 964	6 013 503
		47 243 351	40 737 386	44 281 925

Données sur les sociétés dont la détention est sup à 10% :

SOCIETE	CAPITAL	Autres capitaux propres (hors résultat)	Résultat 2025	Valeurs nettes titres	CA 2025	Dividendes recus	% DETENU
FINORPA SCR	64 006 600	-7 329 170	-3 696 899	35 134 548	0		60,22%
FINORPA GIE	5 000	0	0	5 000	0		10,00%
FINORPA GESTION	800 000	579 808	-131 272	672 943	2 917 065		84,17%
FINORPA CONSEILS	250 000	-346 063	-407 066	0	107 340		100,00%
FINOVAM GESTION	350 100	1 012 025	135 862	110 200	1 716 986		31,48%
FRG	10 000 004	1 659 842	400 131	3 231 834	0		33,26%

L

Note 16 : Variation des capitaux propres.

	Exercice 2025	Exercice 2024
Capitaux propres de début	43 834 914	45 814 063
Variation du capital et prime liées		0
Dividendes distribués		0
Résultat de l'exercice	-2 490 808	-1 979 149
Capitaux propres de fin	41 344 106	43 834 914